



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, le mercredi 17 septembre 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, monsieur le conseiller Richard Côté et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2008-1433

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 19 ET 26 AOÛT AINSI QUE LES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 20, 27 AOÛT ET 3 SEPTEMBRE 2008**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 19 et 26 août ainsi que des séances ordinaires tenues les 20, 27 août et 3 septembre 2008 a été déposée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2008-1434

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - 37 397,36 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - 398 680,67 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 - 3 537,89 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 33 - 1 031 513,04 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 36, la liste des réquisitions numéro 34 et la liste des embauches numéro 33 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	37 397,36 \$	1 <sup>er</sup> au 5 septembre 2008
Liste PD numéro 36	Pièces de comptes à payer	398 680,67 \$	1 <sup>er</sup> au 5 septembre 2008
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	3 537,89 \$	1 <sup>er</sup> au 5 septembre 2008
Liste des embauches numéro 33	Embauche de personnel temporaire	1 031 513,04 \$	25 au 29 août 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1435

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-34 POUR LA PÉRIODE DU 28 AOÛT AU 3 SEPTEMBRE 2008****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-34 d'un montant de 148 797,98 \$ pour la période du 28 août au 3 septembre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1436

**SOUSSION 2008 SI 227 - IMPRIMERIE VINCENT LTÉE - IMPRESSION ET EXPÉDITION DES COMPTES DE TAXES 2009 - SERVICE DES FINANCES - 28 886,03 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Vincent ltée, 120, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3 pour les services d'impression et d'expédition des comptes de taxes 2009, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 28 886,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
13310-344-58840	27 606,47 \$	Finances - Impression pour diffusion
04-13493	1 279,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le maire Marc Bureau déclare son potentiel conflit d'intérêt sur cette question, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item et quitte la séance.**

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, agit à titre de président.**

CE-2008-1437

**SOUSSION 2008 SP 159 - 3928942 CANADA INC. - TRAITÉUR LINDOCILE - CONCESSION DE BARS À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - REDEVANCES ANNUELLES DE 9 360 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 3928942 Canada inc., Traitreur Lindocile, 250, boulevard Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W9 pour la concession des bars à la Maison du Citoyen, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 juin 2008, et ce, comme étant la soumission la plus avantageuse et conforme.

Les redevances versées mensuellement à la Ville de Gatineau seront de 26 % pour les bars lors d'événements privés et d'événements sur le site extérieur de la Maison du Citoyen, incluant la terrasse au deuxième étage, dans le cadre d'événements majeurs, fêtes et festivals.

Aucune redevance ne sera versée pour les événements organisés ou payés par la Ville de Gatineau et pour les événements organisés par le Service des arts, de la culture et des lettres à la salle Jean-Després.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, prenant effet à compter du 12 octobre 2008.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le maire Marc Bureau reprend son siège.**

CE-2008-1438

**DEMANDE DE GRATUITÉ - CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE CURLING SENIOR MASCULIN ET FÉMININ - 13 AU 22 FÉVRIER 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de Curling de Buckingham de Gatineau veut obtenir le championnat provincial de curling senior masculin et féminin en collaboration avec Curling Québec du 13 au 22 février 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le succès financier et l'obtention du championnat par Curling Québec sont reliés directement à l'implication de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue du championnat entraînera des retombées économiques de plus de 200 000 \$ pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la visibilité offerte à la Ville de Gatineau par le comité organisateur, permettra à la Ville de rayonner au niveau provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de Gatineau compte des compétiteurs élités parmi les meilleurs au pays au sein de cette discipline;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus de cet événement seront réinvestis pour développer ce sport au niveau de la jeunesse et des équipements de curling :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Club de Curling de Buckingham à utiliser l'aréna Campeau pour présenter le championnat provincial de curling senior masculin et féminin du 13 au 22 février 2009, et ce, gratuitement.

Ce comité accepte que les coûts prévus au montage de la glace soient absorbés à même les budgets d'opération.

L'exemption du coût de location demandée pour l'aréna Campeau au tarif actuel ainsi que les autres coûts associés à la tenue de l'événement représentent un montant estimatif de 20 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1439

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-34 - 80 363,29 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-34 d'un montant de 80 363,29 \$ pour la période du 25 au 29 août 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1440

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ORGANISME ACTION RE-BUTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des matières résiduelles stipule que la Ville de Gatineau encourage l'utilisation de moyens fondés sur l'implication et la participation des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Action RE-buts a demandé à la Ville d'être l'hôte de l'activité de lancement de la 8<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement à signer le protocole d'entente avec l'organisme Action RE-buts qui définit les termes et les conditions de l'entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme pour la tenue de l'activité de lancement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
45540-694	30 000 \$	Gestion des matières résiduelles - Articles promotionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1441\*

**ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU VISANT À ÉTABLIR LES RESPONSABILITÉS CONCERNANT LA GESTION DES PONTS SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL - SERVICE D'INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2007, le gouvernement du Québec a entériné le décret 1176-2007 concernant la responsabilité des éléments structuraux et des dispositifs de retenue des ponts;

**CONSIDÉRANT QUE** ce décret vient reconnaître le caractère stratégique de certains ponts situés dans les municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins au 31 janvier 2001;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Transports du Québec a soumis une entente à la Ville de Gatineau sur les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, notamment pour des motifs de sécurité routière, de préciser les responsabilités de chacune des parties;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie, après révision, recommande la signature de cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver l'entente préparée par le ministère des Transports du Québec dans le but d'établir les responsabilités relevant du Ministère et de la Ville concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1442

**SOUSSION 2008 SP 195 - ÉQUINOXE JMP - 6369472 CANADA INC. -  
REEMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE  
CHAUSSÉE - RUE DE PICARDIE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 940 298,42 \$ -  
DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP – 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur la rue de Picardie, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 940 298,42 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30441-010	898 646,22 \$	Amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue de Picardie
04-13493	41 652,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30441-012	224 374,40 \$		Amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc - Réhabilitation de la conduite d'aqueduc - Diverses rues
06-30441-010		224 374,40 \$	Amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue de Picardie

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1443

**SOUSSION 2008 SP 199 - CONSTRUCTION DJL INC. - RAPIÉÇAGE 2008 -  
SERVICE D'INGÉNIERIE - 2 629 279,89 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Emile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour les travaux de rapiéçage et de mégarapiéçage sur diverses rues de la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 2 629 279,89 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30440-004-58842	1 564 132,52 \$	Amélioration du réseau routier - Mégarapiéçage
18-60030-001-58843	50 000,00 \$	Surplus ex-Ville de Gatineau - District électoral des Promenades - Mégarapiéçage
18-60030-002-58844	32 565,41 \$	Surplus ex-Ville de Gatineau - District électoral des Promenades - Mégarapiéçage
18-80035-003-58845	120 000,00 \$	District électoral de Saint-Raymond - Vanier - Réfection de la rue May
06-30334-001-58846	325 603,76 \$	Réseau routier
06-30334-001-58847	420 509,54 \$	Réseau routier
04-13493	116 468,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1444

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** les phases 1 et 2 du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet Le Domaine du Ruisseau a été approuvé par le conseil le 8 mai 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des phases 1 et 2 du projet implique l'ouverture de trois nouvelles rues et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a fait certaines recommandations quant à la thématique des noms de rues du projet et aux noms suggérés pour la nomination des nouvelles rues et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les désignations de noms de rue proposées pour le secteur de Masson-Angers, à savoir :

**Nomination de nouvelles rues**

<b>Numéro de lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Nom de rue</b>
4 207 789	Cadastre du Québec	Rue des Balbuzards
4 207 791	Cadastre du Québec	Rue des Goélands
4 207 790	Cadastre du Québec	Rue des Becs-Scie
4 207 792	Cadastre du Québec	Rue des Becs-Scie

Adoptée

CE-2008-1445

**AUTORISATION DE L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME PLANI-CITÉ AU MONTANT DE 15 394,18 \$, TAXES INCLUSES, POUR LES SERVICES EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET DES ALLUMETTIÈRES, TRONÇON 2, LOT 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL – DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Plani-Cité a été mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux du tronçon 2, lot 2 du projet de réaménagement et d'embellissement des boulevards Maisonneuve et des Allumettières;

**CONSIDÉRANT QUE** certains ajustements tout au long du chantier, associés à un retard sur l'échéancier fixé, ont entraîné pour le consultant des frais professionnels additionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse de la réclamation faite par le consultant, un montant de 15 394,18 \$, incluant les taxes, est jugé recevable pour la compensation des frais encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 15 394,18 \$, incluant les taxes, à la firme Plani-Cité pour le projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et des Allumettières, tronçon 2, lot 2, à même le budget de réalisation du projet.

Le trésorier est autorisé à effectuer les transactions requises afin de s'approprier la totalité du montant, à même la retenue du contrat avec la compagnie Construction Lafarge Québec ltée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-60912	14 712,27 \$	Retenue sur contrat
04-13493	681,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1446**

**SUBVENTION DE 1 175 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 175 \$ à l'ordre du Centre d'Entraide La Destinée, 1367, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2N2, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11411-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11410-694	800 \$		Denis Tassé - Des Riverains - Articles promotionnels
11410-972		800 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1447**

**SUBVENTION DE 525 \$ - HYDRO-QUÉBEC/CENTRAIDE OUTAOUAIS - HYDRO-CHANTS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de Hydro-Québec/Centraide Outaouais, à l'attention de madame Geneviève Ducharme, 200, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 3E5, à titre de subvention pour le spectacle Hydro-Chants organisé par Hydro-Québec le 5 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	25 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
11601-972-31248	500 \$	Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	500 \$		Frais pour unions civiles
11601-972		500 \$	Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1448**

**SUBVENTION DE 325 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jacques N. Goulet, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention pour une levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1449**

**SUBVENTION DE 300 \$ - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE L'OUTAOUAIS - 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - RICHARD CÔTÉ ET YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais, à l'attention de madame Colette Coutu, présidente, 390, boulevard Maloney Est, C.P. 84093, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour leurs activités soulignant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
11415-972	250 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1450**

**SUBVENTION DE 250 \$ - FONDATION FARHA - « ENSEMBLE ÇA MARCHE » - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à la Fondation Farha, à l'attention de monsieur Raymond Lavigne, 54 A, rue Iberville, Gatineau, Québec, J8T 5J7, à titre de subvention pour la marche « Ensemble ça marche » qui aura lieu le 21 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1451

**SUBVENTION DE 200 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE GATINEAU - CONSEIL 2880 - 65<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Gatineau, Conseil 2880, à l'attention de monsieur Serge Sirois, 175 A, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B9, à titre de subvention pour la célébration de leur 65<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1452

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1412 - PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE AU COLLOQUE « LA GOUVERNANCE CULTURELLE DES GRANDES VILLES : ENJEUX ET POSSIBILITÉS » - MONTRÉAL - 5 ET 6 OCTOBRE 2008**

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Denise Laferrière a été autorisée à participer au colloque « La gouvernance culturelle des grandes villes : enjeux et possibilités » en vertu de la résolution numéro CE-2008-1412 en date du 10 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Denise Laferrière sera dans l'impossibilité d'y participer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1412 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

CE-2008-1453

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN PILON À UNE  
ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS -  
18 SEPTEMBRE 2008 - 90 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Pilon à participer à une activité organisée au profit de Centraide Outaouais le 18 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	90 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1454

**SUBVENTION DE 1 700 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES JOYEUX COPAINS -  
CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-  
LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 700 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or Les joyeux copains, à l'attention de madame Hélène Ricard, présidente, 49, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 5R6, dans le cadre des activités annuelles du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11405-972	1 500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11405-694	500 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Articles promotionnels
11405-972		500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1455

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - PLANTATION D'ARBRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de l'Île de Hull, à l'attention de monsieur Martin Letarte, trésorier, 50, rue Dussault, appartement 407, Gatineau, Québec, J8X 4G2, à titre de subvention pour la plantation d'arbres dans le district électoral de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11408-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71488-692	1 000 \$		Denise Laferrière - De Hull Aménagement - Équipements non capitalisables
11408-972		1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1456

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME ANNICK TREMBLAY AU POSTE D'AVOCATE AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'avocat(e) au Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annick Tremblay est une employée contractuelle au poste d'avocate du Service des affaires juridiques des Services juridiques depuis 2007 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Annick Tremblay au poste d'avocate sous la gouverne du directeur du Service des affaires juridiques des Services juridiques.

Étant donné que madame Annick Tremblay occupe un poste contractuel d'avocate depuis 2007, sa permanence lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de madame Annick Tremblay sera celui de la classe 3, 5<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Annick Tremblay est assujettie à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Le contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et madame Annick Tremblay est résolu à compter des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 – Affaires juridiques – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1457**

**PERMANENCE DE MADAME SONIA BÉLAND AU POSTE DE CHEF INSPECTEUR-ENQUÊTEUR - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée mentionnée ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de l'employée au poste et à la date mentionnée ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Sonia Béland, Chef inspecteur- enquêteur, Service de sécurité incendie	17 septembre 2007	17 septembre 2008	CE-2007-1101	12 mois

Adoptée

**CE-2008-1458**

**SOUSSION 2008 SP 181 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CONTRAT DE CINQ ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Jean-Yves Lecomte, psychologue, 181, rue Principale, suite C-12, Gatineau, Québec, J9H 6A6 pour la prestation de services professionnels afin de dispenser des services dans le cadre du programme d'aide aux employés, sur la base des tarifs horaires soumis à l'offre de prix pour un montant annuel approximatif de 295 175 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 août 2008, et ce, étant la seule soumission reçue dont la firme s'est qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2008-1113 adoptée le 25 juin 2008.

Le contrat débutera le 13 octobre 2008 et sera d'une durée de trois ans avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année.

À moins d'un avis écrit, préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat sera renouvelé automatiquement pour une période additionnelle d'une année. Cette même clause s'appliquera pour la cinquième année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-411 – Ressources humaines – Services professionnels, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1459

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-08-01 -  
PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL - PALAIS DES CONGRÈS**

**CONSIDÉRANT** le transfert imminent de la gestion du palais des congrès à la Société immobilière du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le surcroît de travail de commis-réceptionniste occasionné par ce transfert aurait dû se terminer le 14 décembre 2007;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de poursuivre le surcroît jusqu'au transfert prévu le 1<sup>er</sup> juin 2008;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 5.07 b) de la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau, l'embauche d'un salarié temporaire pour parer à un surcroît de travail ne doit pas excéder six mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente BLC-08-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc., afin de prolonger le surcroît de travail au palais des congrès jusqu'à la date prévue du transfert de la gestion du palais des congrès à la Société immobilière du Québec, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général, le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-08-01.

Adoptée

CE-2008-1460

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-08--12 -  
PROLONGEMENT DU SURCROÎT DE TRAVAIL - PALAIS DES CONGRÈS**

**CONSIDÉRANT** le transfert de la gestion du palais des congrès à la Société immobilière du Québec le 18 juillet 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** la lettre d'entente BLC-08-12 a prolongé le surcroît de travail de commis-réceptionniste occasionné par ce transfert jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2008;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de poursuivre le surcroît jusqu'au transfert;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 5.07b) de la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau, l'embauche d'un salarié temporaire pour parer à un surcroît de travail ne doit pas excéder six mois.

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente BLC-08-12 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de prolonger le surcroît de travail au palais des congrès jusqu'à la date du transfert de la gestion du palais des congrès à la Société immobilière du Québec, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général, le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-08-12.

Adoptée

CE-2008-1461

**RETRAITE DE MADAME FRANCINE BOUCHER ET DE MESSIEURS CLAUDE R. BÉLAND ET PIERRE GIGNAC - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Francine Boucher et messieurs Pierre Gignac et Claude R. Béland ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>SERVICE</b>	<b>ANNÉES DE SERVICE</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE</b>
Francine Boucher, préposée aux communications	Service de police	32 ans et 2 mois	1 <sup>er</sup> septembre 2008
Pierre Gignac, agent	Service de police	32 ans et 8 mois	1 <sup>er</sup> septembre 2008
Claude R. Béland, planificateur entretien préventif	Module des infrastructures et de l'environnement – Directeur adjoint	27 ans et 11 mois	1 <sup>er</sup> février 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Francine Boucher et à messieurs Pierre Gignac et Claude R. Béland leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2008-1462

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ LABELLE AU POSTE DE CAPITAINE - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES PAUL AU POSTE DE LIEUTENANT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOÎT PHILIPPE AU POSTE DE LIEUTENANT-DÉTECTIVE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de capitaine et de lieutenant à la Division de la surveillance des territoires au Service de police (postes numéros POL-CAD-019 et POL-POL-007 au plan d'effectifs des policiers) et lieutenant-déetective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police (poste numéro POL-POL-289 au plan d'effectifs des policiers), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur André Labelle au poste de capitaine à la Division de la surveillance des territoires, la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Yves Paul au poste de lieutenant à la Division de la surveillance des territoires et la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Benoît Philippe au poste de lieutenant-déetective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police.

Monsieur André Labelle est assujéti à une période d'essai de 12 mois, selon le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau. Monsieur Yves Paul est assujéti à une période d'essai de 11 mois puisqu'une période d'un mois de services continus à titre de lieutenant a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau. Monsieur Benoît Philippe est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de lieutenant-déetective a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de messieurs André Labelle, Yves Paul et Benoît Philippe sera le 1<sup>er</sup> septembre 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur André Labelle sera celui de capitaine, selon le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau. Le salaire de monsieur Yves Paul sera celui de la classe L de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau. Le salaire de monsieur Benoît Philippe sera celui de la classe LD de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ces postes leur sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau, pour monsieur André Labelle et conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau pour messieurs Yves Paul et Benoît Philippe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-21400--116 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Cadre – 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers et 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes criminelles – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1463

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROGER PAQUETTE AU POSTE DE MENUISIER, SECTEUR CENTRE-OUEST À LA DIRECTION ADJOINTE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de menuisier(ière), secteur centre-ouest à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro MIE-BLE-103 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Roger Paquette au poste de menuisier, secteur centre-ouest à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Roger Paquette sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Roger Paquette a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Roger Paquette sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – Ateliers municipaux, 100, rue d'Edmonton – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1464**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2008-1798

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN AMEY AU POSTE DE SOUDEUR, SECTEUR CENTRE-OUEST À LA DIRECTION ADJOINTE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de soudeur(euse), secteur centre-ouest à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro MIE-BLE-085 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Christian Amey au poste de soudeur, secteur centre-ouest à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Christian Amey est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Christian Amey sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – Ateliers municipaux, 100, rue d'Edmonton – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1465**

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LABELLE AU POSTE DE CONCIERGE, SECTEUR CENTRE-EST À LA DIRECTION ADJOINTE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge, secteur centre-est à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro MIE-BLE-042 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Pierre Labelle au poste de concierge, secteur centre-est à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Jean-Pierre Labelle est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Jean-Pierre Labelle sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19930-114 – Édifice Pierre-Papin – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif